

2023-09-28-14 : Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la CCVHA et la commune de Bécon les Granits

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Marc-Antoine DRIANCOURT, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON, David GEORGET, Muriel NOIROT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jean-Marie JOURDAN, Florence MARTIN

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Marie-Ange FOUCHEREAU donne pouvoir à Valérie AVENEL, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, David GEORGET donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Michel POMMOT donne pouvoir à Michel THÉPAUT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Estelle BASTARD, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Sébastien DROCHON

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/09/2023
Date d'affichage: 9/10/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230928-2023-09-28-14-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 approuvant la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;

VU la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2023 validant la gestion en régie de l'ALSH de la commune de Saint-Augustin-des-Bois ;

VU le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 19 septembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2023 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une politique de ressources humaines responsable »

CONSIDERANT la nécessaire actualisation de la convention après une année de fonctionnement ;

CONSIDERANT la gestion en régie de l'ALSH de Saint-Augustin-des-Bois à compter du 4 septembre 2023 et la mutualisation de l'accueil des enfants sur certaines périodes avec l'ALSH de Bécon-les-Granits ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, il est proposé de conclure un avenant à la convention de mise à disposition de personnel afin de disposer des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des ALSH ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230928-2023-09-28-14-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

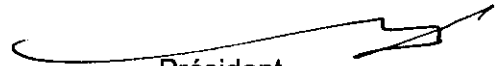
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ainsi que tout autre document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 septembre 2023
au Lion d'Angers,

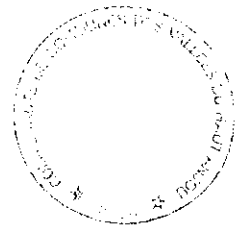
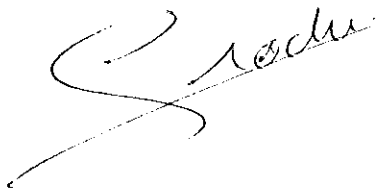
Etienne Glémot



Président

Sébastien Drochon

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230928-2023-09-28-14-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.